



Mairie de Fontenay le Vicomte

N° 2024/16

ARRETE DU MAIRE INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

Considérant la période des congés scolaires d'Hiver,

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès au stade Laurent Massacret sera interdit durant la période des congés scolaires d'Hiver du vendredi 16 février 2024 au lundi 26 février 2024 inclus.

Article 2 : Un arrêté sera affiché aux abords du terrain de football.

Article 3 : Madame le Maire, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte le 15 février 2024

Le Maire
Valérie MICK RIVES

